

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Réunion du 27 Mars 2013

Séance à 20 heures 30

Président : Serge VALETTE

Présents : ALBAGNAC Robert, AUREYRE Marie-Claude, Cécile LEGRESY, Jean-François VALETTE..

Excusés : Marielle COLOMB , Yvette BOUDET, René CALVET.

## **1. COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				1428,37		1428,37
Opérations de l'exercice			210,18	500,00	210,18	500,00
<b>TOTAL</b>			210,18	1928,37	210,18	1928,37
Résultat de clôture				1718,19		1718,19
Restes à réaliser						
<b>TOTAL CUMULE</b>						
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>						

2° Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **2. COMPTE DE GESTION 2013**

Après d'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui de mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- \_\_\_ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris la journée complémentaire ;
  - \_\_\_ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
  - \_\_\_ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **4. BUDGET PRIMITIF 2013**

Le conseil municipal après s'être fait présenter le Budget primitif pour l'année 2013 par le Maire, vote :

en section de fonctionnement les dépenses pour un montant de 1718,19 € équilibrées en recettes

## **5. FETES ET CEREMONIES**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de fixer la nature des dépenses prises par le budget communal au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » conformément au décret n°88-074 du 21/01/1998 modifiant celui du 23/01/1983.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que les dépenses prises en compte seront les suivantes :

Frais de vin d'honneur ou d'apéritif

Achat de fleurs ou gerbes

Banquet et pots de l'amitié

Colis de Noël

Après-midi récréatives

Président : Serge VALETTE

Robert ALBAGNAC

Marie-Claude AUREYRE

Odile LACROIX

Cécile LEGRESY

Jean-François VALETTE